

2021

VADE-MECUM du référent culture



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique
à l'éducation artistique
et à l'action culturelle



SOMMAIRE

I. La mission et son cadre.....	3
II. La mission et ses axes	3
1. <i>Information – communication</i>	<i>4</i>
2. <i>Conseil – coordination</i>	<i>5</i>
3. <i>Valorisation</i>	<i>6</i>
III. Appuis, ressources et outils.....	7
1. <i>Information et appui.....</i>	<i>7</i>
2. <i>Des outils et des ressources en annexe</i>	<i>8</i>
ANNEXES.....	9
<i>Annexe 1 - Le volet culturel du PE et le PEAC.....</i>	<i>9</i>
<i>Annexe 2 - Le Parcours en bref.....</i>	<i>10</i>
<i>Annexe 3 - L'EAC en bref.....</i>	<i>10</i>
<i>Annexe 4 - Un projet EAC et son montage en bref.....</i>	<i>11</i>
<i>Annexe 5 - Généralisation: le « 100% ÉAC »</i>	<i>13</i>
<i>Annexe 6 - Dispositifs liés à l'éducation artistique et culturelle.....</i>	<i>14</i>
<i>Annexe 7 - Personnes-ressources de la DRAÉAAC.....</i>	<i>15</i>
<i>Annexe 8 : Textes de référence.....</i>	<i>17</i>
<i>Annexe 9 - Sitographie des ressources</i>	<i>18</i>

Tous les liens sont à jour et valides.

DRAÉAAC

Délégation régionale académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle

Vade-mecum du référent culture

I. La mission et son cadre

Le référent culture est un enseignant volontaire nommé par le chef d'établissement. Cet enseignant anime la vie culturelle de l'établissement et a la charge des partenariats. Sous l'autorité du chef d'établissement, il assure la cohérence, le suivi et la mise en œuvre du volet culturel du projet d'établissement. Son action s'inscrit dans la perspective de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle. Elle concourt à la mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle pour chaque élève.

Le cadre de cette mission particulière est fourni par la circulaire intitulée [Favoriser l'accès de tous les lycéens à la culture](#) (n°2010-012 du 29-1-2010 parue au BO spécial n° 1 du 4 février 2010). [La modalité d'attribution d'une indemnité pour mission particulière \(IMP\)](#) est définie dans la circulaire n° 2015-058 du 29-4-2015 parue au BO n°18 du 30 avril 2015.

Dans la pratique, la mission de référent culture en collège s'aligne sur les deux circulaires précitées.

La mission du professeur référent culture donnant lieu à une rémunération en IMP, elle a vocation à être précisée et contextualisée dans une lettre de mission signée par le chef d'établissement. Le contenu de cette lettre s'appuie sur les axes principaux de la mission pour fixer quelques objectifs spécifiques établis en cohérence avec la politique culturelle poursuivie dans l'établissement. Pour garantir la lisibilité et l'efficacité de la mission, ces objectifs gagnent à être assortis d'indicateurs de réussite précis, modestes et réalistes.

II. La mission et ses axes

Les principaux axes de la mission se résument ainsi :

information – communication	conseil – coordination	valorisation
• Informer l'ensemble de la communauté éducative de l'offre dans le champ de l'éducation artistique et culturelle : dispositifs, appels à projets, programmation des structures culturelles de proximité... ; • Relayer les propositions de formation en éducation artistique et culturelle ; • Proposer des ressources en lien avec les projets développés dans l'établissement ; • Mettre en relation les porteurs de projet avec les interlocuteurs culturels et artistiques, avec les médiateurs...	• Favoriser les partenariats avec les structures culturelles et le réseau associatif de proximité ; • Contribuer à l'élaboration et à l'actualisation du volet culturel du projet d'établissement ; • Contribuer au référencement du volet culturel et des projets qui le constituent sur la plateforme ADAGE ; • Conseiller les porteurs de projets et coordonner les projets en cohérence avec les axes du volet culturel du projet d'établissement.	• Impulser la mise en œuvre d'événements mettant en valeur l'ÉAC au sein de l'établissement (restitutions, temps forts...) ; • Mettre en valeur les projets réalisés ou en cours de réalisation dans les médias de l'établissement, des structures partenaires, dans la presse locale... • Informer le ou la chargé(e) de mission départemental(e) ÉAC de la tenue des projets remarquables.

1. Information – communication

Le référent culture communique à la communauté éducative les informations relatives à l'éducation artistique et culturelle.

a) Contenus

Les informations que le référent culture est amené à relayer concernent :

- l'actualité institutionnelle et en particulier les appels à projets, les dispositifs ÉAC et les actions éducatives (événements, concours...);
- l'offre culturelle de proximité : événements, ressources, programmation des structures culturelles et du réseau associatif ;
- les propositions de formation et notamment les stages d'éducation artistique et culturelle proposés dans le cadre du plan académique de formation.

b) Sources

Le référent culture est amené à effectuer une veille informationnelle en consultant différentes sources, principalement :

- le site de la DRAÉAAC et les médias associés : lettre d'information périodique ÉAC -BFC, newsletter hebdomadaire ;
- les différents médias départementaux à disposition : site de la DSDEN, compte Twitter et/ou liste de diffusion du/de la chargé(e) de mission départemental(e) ;
- les médias locaux : presse locale, médias des structures culturelles de proximité (newsletter, bulletins d'information...)

c) Relai et diffusion

Le référent culture développe une stratégie de communication concertée avec l'équipe de direction afin de s'identifier et de faire connaître l'offre ÉAC auprès de la communauté éducative :

- Il peut proposer des interventions dans le cadre des instances de l'établissement (conseil pédagogique, conseil d'administration, conseil école-collège...) ou d'événements tels que les assemblées générales de pré-rentree et les Journées Portes ouvertes.
- Il peut s'identifier et diffuser des informations en investissant :
 - l'espace physique de l'établissement : affiche « référent culture » et panneau d'affichage ÉAC en salle des professeurs ; distribution d'informations « papier » (courriers, brochures, programmes...) dans les casiers des professeurs ;
 - l'espace numérique de l'établissement : utilisation d'une signature électronique faisant apparaître la mention « référent culture » ; utilisation du préfixe « ÉAC » dans l'objet des courriels ; utilisation des ressources de l'ENT pour partager des informations : listes de diffusion, dossiers partagés etc. ; création d'une rubrique « P ÉAC » ou « Projets ÉAC » dans le site de l'établissement ; diffusion d'information dans la rubrique « actualités » du site de l'établissement...

2. Conseil – coordination

a) Conseil

Disposant des informations et des outils appropriés, le référent peut apporter des conseils utiles :

- à la recherche de partenaires extérieurs en dirigeant les porteurs de projets vers les ressources pertinentes (artistiques, éducatives, culturelles, territoriales, institutionnelles) et les bons interlocuteurs ;
- au montage des dossiers en transmettant aux porteurs de projets des outils méthodologiques ;
- à la mise en cohérence des actions dans le cadre du Parcours ÉAC ;
- à un bon déroulement des actions ;
- au renseignement de la plateforme ADAGE, que ce soit dans le cadre des campagnes de recensement ou dans celui des campagnes d'appels à projets.

Toutefois, **le référent culture n'a pas vocation à rédiger les projets de ses collègues ni à assumer seul le renseignement de la plateforme ADAGE.**

S'il diffuse l'information, s'il structure la réflexion, s'il est l'interface de plusieurs acteurs, **il ne saurait devenir pour autant responsable de la logistique de tous les projets.**

b) Coordination

En lien avec l'équipe de direction, le conseil pédagogique et le conseil de vie collégienne ou lycéenne, le référent culture contribue à l'élaboration et à l'actualisation du volet culturel du projet d'établissement.

Le **volet culturel** a été annoncé dans la [circulaire n°2005-014 du 3-1-2005](#) parue au BO n°5 du 3 février 2005 ("Un volet d'éducation artistique et culturelle sera inscrit dans chaque projet d'école et d'établissement.") et **rendu obligatoire** par la [circulaire n°2008-059 du 29-4-2008](#) parue au BO n°19 du 8 mai 2008 ("Dès la rentrée 2009, les projets d'écoles ou d'établissements, élaborés en concertation avec les institutions culturelles et les collectivités territoriales, devront tous intégrer un volet culturel concernant tous les élèves.").

Le **contrat d'objectifs** adossé au projet d'établissement peut comporter un axe dédié à l'ÉAC.

Le **Parcours d'éducation artistique et culturelle (PÉAC)** a été institué par la circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013 parue au [BO n° 19 du 9 mai 2013](#), complétée d'un référentiel par l'arrêté du 1er juillet 2015 paru au [BO n°28 du 9 juillet 2015](#). Il a été doté d'une [Charte pour l'éducation artistique et culturelle](#) le 8 juillet 2016, consolidée en 2018.

Le plan d'action [À l'école des arts et de la culture](#) en date du 17 septembre 2018 a fixé l'objectif de **100% d'ÉAC** afin de "permettre à tous les enfants et à tous les jeunes de bénéficier d'un **parcours cohérent de 3 à 18 ans**". [La feuille de route 2020-2021](#) confirme cet objectif de 100% ÉAC.

La mise en œuvre du parcours nécessite l'élaboration du volet culturel du projet d'établissement, qui en constitue le support et qui garantit sa cohérence. Le volet culturel se définit sur une durée de trois ou quatre ans, identique à celle du projet d'établissement auquel il est annexé. La mise en œuvre conjointe du P ÉAC et du VCPE s'appuie sur une méthode qui comprend :

- la réalisation **d'un état des lieux** : analyse contextuelle de la situation de l'établissement : localisation, public accueilli, etc. (cette analyse figure dans le projet d'établissement) ; environnement culturel et associatif (structures culturelles de proximité, associations...) ; moyens matériels, humains et institutionnels (appels à projets, dispositifs...) ; historique et bilan des actions en cours.
- la définition **d'axes et d'objectifs pédagogiques prioritaires**. Ces axes et objectifs déterminent la politique culturelle de l'établissement et gagnent à être assortis d'indicateurs de réussite quantitatifs (nombre d'actions/nombre d'élèves concernés...) et qualitatifs (domaines ou thèmes privilégiés, types d'actions envisagés...) permettant d'en évaluer le degré de réalisation.
- l'élaboration d'un programme d'actions qui inclut les **enseignements artistiques** (classes à horaires aménagés, options artistiques, chorales, classes-orchestres...), les **projets ÉAC** reposant sur les trois piliers (connaissances, rencontres, pratiques) et sur des partenariats artistiques et culturels, les **actions et événements culturels** (concours, manifestations...) qui complètent et enrichissent le parcours de l'élève.
- l'instauration d'un calendrier de mise en œuvre. Ce calendrier inclut notamment une phase de **recensement** des actions menées dans l'établissement (recensement effectué sur la plateforme ADAGE) et une phase de **bilan** réalisée en fin d'année scolaire. Le bilan a pour objectifs d'évaluer le degré de réalisation des objectifs du volet culturel, d'effectuer le suivi des élèves (édition des attestations du parcours EAC de l'élève) et d'actualiser le VCPE en programmant les actions pour l'année suivante. Il peut donner lieu à une présentation en conseil pédagogique et à une validation lors du conseil d'administration.

Ces aspects de la mission du référent sont fondamentaux mais peuvent se révéler plus ou moins délicats selon le contexte de l'établissement et du territoire. Des outils en annexe pourront constituer une aide.

3. Valorisation

Le référent culture contribue à la mise en valeur de la politique culturelle menée dans l'établissement en rendant visibles les actions qui la constituent et en rendant lisible leur cohérence.

Le référent culture valorise les projets menés au cours de l'année scolaire. Cette valorisation peut s'effectuer à différentes échelles :

- à l'échelle de l'établissement et à destination de la communauté éducative (élèves, parents d'élèves, équipe pédagogique, équipe éducative) :
 - réalisation et édition d'articles ou de comptes-rendus d'actions publiés dans les médias de l'établissement (ENT ECLAT, site Internet, blog, journal du collège, web-radio, web-télé...);
 - mise en place de rendez-vous culturels : « temps forts », restitutions de projets, événement culturel de fin d'année...
- à l'échelle de la proximité géographique de l'établissement (quartier, commune) et à destination des publics locaux incluant notamment les partenaires :
 - invitation des partenaires culturels et institutionnels à publier ou à relayer dans leurs médias respectifs (sites, newsletters, réseaux sociaux...) des réalisations, des témoignages d'expériences ou des comptes-rendus d'actions et d'événements menés dans le cadre des partenariats ;
 - sollicitation des médias locaux pour la médiatisation des projets et des événements ÉAC menés dans l'établissement ;

- à l'échelle départementale, académique, voire régionale académique, à destination du réseau ÉAC (référénts culture et équipes pédagogiques d'autres établissements, équipe DRAÉAAC, corps d'inspection, partenaires culturels...) :
 - transmission au chargé de mission départemental ÉAC des liens vers les articles et les comptes-rendus publiés dans les médias de l'établissement et dans les médias locaux, pour relai dans les médias départementaux (site DSDEN, comptes Twitter...) et régionaux académiques (site DRAÉAAC, lettres d'information) ;
 - signalement au chargé de mission départemental, voire aux chargés de domaines, de projets emblématiques (résidences d'artistes, projets menés sur l'ensemble d'un niveau...) pouvant justifier la réalisation d'un reportage de valorisation réalisé par la DRAÉAAC au titre de la mission valorisation ;
 - copie du bilan ÉAC mené en fin d'année scolaire adressée au chargé de mission départemental.

Pour mener à bien l'ensemble de ses missions, le référent culture travaille en concertation avec différents interlocuteurs, que ce soit :

- au sein de l'établissement : équipe de direction, équipe pédagogique et en particulier les enseignants porteurs de projets ;
- dans la proximité de l'établissement : partenaires culturels (médiateurs, enseignants missionnés dans les structures culturelles) ;
- au sein du réseau ÉAC: chargé de mission départemental DRAÉAAC auprès du DASEN, voire chargés de domaines ÉAC.

III. Appuis, ressources et outils

La mission nécessite de connaître les textes officiels qui concernent l'éducation artistique et culturelle, les différents dispositifs, les partenariats ainsi que les sources de financement. Elle demande aussi la maîtrise de différentes méthodes et techniques (communication, négociation, etc.). Le référent culture doit donc pouvoir bénéficier d'appuis et d'outils.

1. Information et appui

- **Les professeurs chargés de mission par la DRAÉAAC** auprès des DASEN
Dans chaque département, le chargé de mission coordonne le réseau des référents culture. Ses missions incluent en particulier :
 - le repérage et la diffusion de l'information ÉAC ;
 - l'accompagnement et la valorisation des projets et des actions menées dans les établissements ;
 - le conseil aux établissements sur le volet culturel et les projets qui le constituent (élaboration, constitution des dossiers, participation aux appels à projets,...) ;
 - le pilotage départemental de la plateforme ADAGE ;
 - la formation des professeurs référents culture.
- **ADAGE (Application Dédicée À la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle)**
Accessible via le portail intra-académique (ARENA via Internet ou OTP/onglet « métiers »), la plateforme numérique est à la fois :
 - une base d'information sur l'offre culturelle comprenant différentes nomenclatures (structures culturelles, dispositifs, actions et événements culturels) ;

- un espace numérique de recensement des volets culturels et des projets qui le constituent ;
- une interface de gestion des appels à projets ÉAC lancés par l'Éducation nationale et ses partenaires (DRAC, collectivités territoriales).

- **Site de la DRAÉAAC :** <https://draeaac.region-academique-bourgogne-franche-comte.fr/>

En complémentarité avec la plateforme ADAGE, ce site réunit l'ensemble de l'information EAC au niveau régional académique et départemental. Il a pour objectifs de :

- présenter l'ensemble du réseau ÉAC : équipe régionale académique, enseignants missionnés en service éducatif, référents culture, partenaires de l'Éducation nationale ;
- donner accès à des dispositifs (appels à projets, actions éducatives) et à des ressources pédagogiques (formations, documents, médias...) dans l'ensemble des domaines de l'éducation artistique et culturelle ;
- informer sur l'actualité de l'ÉAC ;
- valoriser et mutualiser l'éducation artistique et culturelle en présentant des projets et des réalisations exemplaires. Ce site concentre l'ensemble des ressources utiles : dispositifs, appels à projets, ressources pédagogiques. Il propose également une présentation de l'équipe DRAÉAAC (missions, organigrammes).

Le site contient des pages départementales.

Son actualité et ses mises à jour sont relayées par des médias complémentaires (lettres d'information thématiques, newsletter accessible par liste de diffusion).

- **Réseaux sociaux :**

L'actualité de l'éducation artistique et culturelle est également relayée sur différents réseaux sociaux :

- compte twitter de la DRAÉAAC: @draeaacbf
- comptes Twitter des chargés de mission départementaux
- L'ensemble de ces comptes est accessible sur le site de la DRAÉAAC.

2. Des outils et des ressources en annexe

Annexe 1 - Le volet culturel du PE

Annexe 2 - Le Parcours en bref

Annexe 3 - L'EAC en bref

Annexe 4 - Un projet EAC et son montage en bref

Annexe 5 - La généralisation de EAC : le 100% EAC

Annexe 6 - Dispositifs liés à l'éducation artistique et culturelle

Annexe 7 - Personnes-ressources de la DRAÉAAC

Annexe 8 : Textes de référence

Annexe 9 - Sitographie des ressources

ANNEXES

Annexe 1 - Le volet culturel du PE et le PEAC

→ Il s'agit d'un exemple. D'autres documents sont accessibles sur le site de la DRAÉAAC.

L'élaboration du parcours dans le cadre du volet artistique et culturel du projet d'école ou d'établissement nécessite que soit réalisée une étude préalable qui a pour objectifs :

- d'identifier les besoins spécifiques des élèves,
- de recenser les ressources artistiques et culturelles disponibles localement,
- de dégager les faiblesses et les atouts de l'établissement.

À partir de ce diagnostic, l'établissement pourra définir des priorités, déterminer des objectifs et programmer des actions visant l'acquisition de compétences par les élèves.

Volet artistique et culturel du projet d'école ou d'établissement <u>DIAGNOSTIC ET ANALYSE</u>	
<i>On choisira des indicateurs permettant de formuler un diagnostic. Chaque élément du diagnostic servira ensuite lors de l'analyse pour repérer les points positifs et ceux sur lesquels apporter une modification.</i>	
Indicateurs	Diagnostic
•	•

<u>ANALYSE</u>
<i>Points forts à conforter :</i>
<i>Points faibles à améliorer :</i>

Fixer des objectifs

Voici des exemples d'objectifs que peut viser un volet culturel :

- favoriser un accès à la culture pour tous les élèves de l'établissement via les outils numériques,
- améliorer le climat scolaire en favorisant la cohésion par la mobilisation des élèves ainsi que par le travail d'équipe entre enseignants,
- créer une culture d'établissement grâce à des pratiques culturelles interdisciplinaires et interclasses,
- lutter contre les stéréotypes en ouvrant l'école à la diversité des cultures...

Ces objectifs prendront en compte le référentiel du PEAC.

Volet culturel du projet d'établissement	
Objectif général :	
Objectif opérationnel 1	
<u>Action N°</u> Compétences visées Résultats attendus Calendrier Valorisation / Traces Évaluation	
Objectif opérationnel 2	
<u>Action N°</u> Compétences visées Résultats attendus Calendrier Valorisation / Traces Évaluation	

Annexe 2 - Le Parcours en bref



Le PEAC comporte des objectifs précis

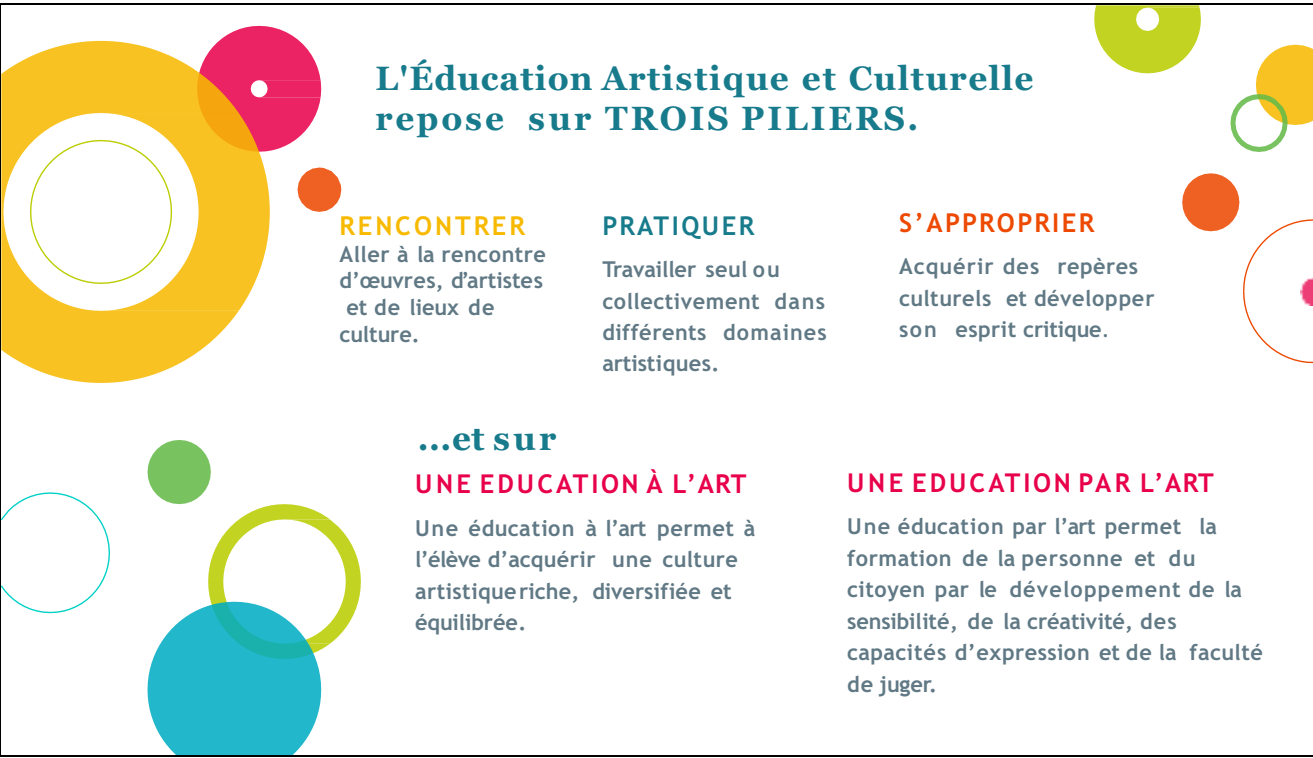
Intégrer les 3 piliers Rencontrer, Pratiquer, S'approprier sont des piliers constitutifs d'un PEAC. Par conséquent, ils doivent être intégrés dès la conception du parcours.	S'appuyer sur les enseignements Un PEAC s'appuie sur tous les enseignements, artistiques comme scientifiques.	Conjuguer les temps Le PEAC s'articule sur les temps scolaires mais aussi sur les temps périscolaires et extrascolaires.
Donner sens et cohérence Le sens et la cohérence des actions proposées dans le parcours produisent sa valeur et son efficacité. Les besoins spécifiques des élèves doivent être au cœur de la réflexion.	Penser la progression La progressivité du PEAC doit être en accord avec celle des apprentissages et des âges des élèves..	Diversifier les expériences Le PEAC doit offrir une pluralité d'approches des domaines artistiques et culturels divers en conservant une exigence d'équilibre dans les champs expérimentés.

➔ **Suivi du Parcours** : le suivi de chaque élève est rendu possible avec le recensement dans **ADAGE**.

Annexe 3 - L'EAC en bref

Sur eduscol : <https://eduscol.education.fr/1851/education-artistique-et-culturelle>

Sur education.gouv.fr : <https://www.education.gouv.fr/l-education-artistique-et-culturelle-7496>



L'Éducation Artistique et Culturelle repose sur TROIS PILIERS.

RENCONTRER Aller à la rencontre d'œuvres, d'artistes et de lieux de culture.	PRATIQUER Travailler seul ou collectivement dans différents domaines artistiques.	S'APPROPRIER Acquérir des repères culturels et développer son esprit critique.
...et sur		
UNE ÉDUCATION À L'ART Une éducation à l'art permet à l'élève d'acquérir une culture artistique riche, diversifiée et équilibrée.	UNE ÉDUCATION PAR L'ART Une éducation par l'art permet la formation de la personne et du citoyen par le développement de la sensibilité, de la créativité, des capacités d'expression et de la faculté de juger.	

L'éducation artistique et culturelle est à l'articulation de 3 éléments :

- les enseignements : les enseignements artistiques (arts plastiques, éducation musicale et chant choral, options, enseignements de spécialité) et l'enseignement transversal de l'histoire des arts ;
- les projets d'éducation artistique et culturelle qui intègrent les 3 piliers ;
- les actions éducatives : spectacle, sortie, concours... (qui intègrent 1 ou 2 des piliers).

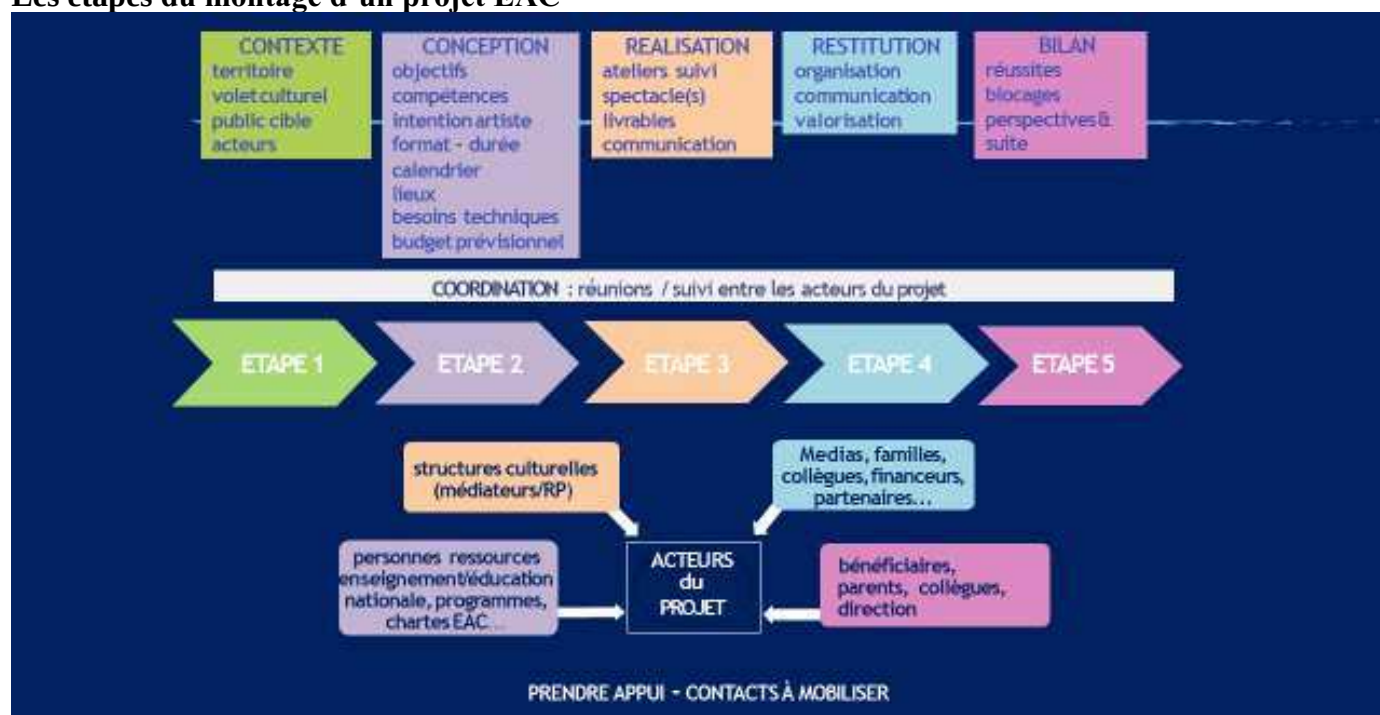


Annexe 4 - Un projet EAC et son montage en bref

Le cahier des charges de chaque projet EAC est clair :

- Il s'appuie sur les axes du "volet culturel du projet d'établissement" en cours.
- Il engage les 3 piliers de l'EAC (Rencontrer / Pratiquer / S'approprier).
- Il développe un partenariat.
- Il prévoit une valorisation.
- Il s'inscrit clairement dans l'objectif du "100% EAC".
- Il met en œuvre une démarche de projet impliquant l'élève et, si possible, interdisciplinaire.
- Il peut bénéficier d'un financement par le biais d'un appel à projets.

Les étapes du montage d'un projet EAC



Pour renseigner un projet sur ADAGE

Se connecter depuis PIA ([Besançon](#) / [Dijon](#)) ou Arena ([Besançon](#) / [Dijon](#))

Rubrique « **Monter son projet** »

1. Données générales

Établissement / Bassin :

Labellisation E3D : oui / non

Chef d'établissement :

Professeur référent culture :

2. Le projet

- Titre du projet :
- Description (résumé précisant son inscription dans le parcours de l'élève 500 signes) :
- Domaine(s) artistique(s) et culturel(s) : sélectionner 1 ou 2 dominantes
- Partenaire(s) dans la liste :
- Autres partenaires (hors liste) :
- Articulation avec un projet 1er degré : oui / non
- Si oui préciser l'établissement du 1^{er} degré associé :
- Établissement du 2nd degré associé :

3. Les participants

- Professeur coordonnateur du projet :
- Classes engagées :
- Intervenants :
- Formation des enseignants (certifications obtenues, formations suivies) :
- Besoins de formation :

4. Le contenu du projet (les 3 piliers)

- Connaître (préciser le travail disciplinaire mené et les champs de connaissance complémentaires abordées dans le cadre du projet / [Référentiel 2015](#)) :
- Pratiquer (décrire les temps de pratique, préciser si elle se fait sur les heures de cours ou en atelier, expliciter l'articulation pratique/connaissances) :
- Rencontrer (préciser les rencontres directes ou indirectes avec les œuvres artistiques, les objets patrimoniaux, des artistes, des artisans d'art, des professionnels de la culture, des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion...) :
- Articulation avec un EPI ou à l'AP (préciser) :
- Restitutions envisagées :
- Étapes prévisionnelles du projet (progression et grandes étapes) :

5. L'atelier

Prévoyez-vous une pratique artistique ou scientifique en atelier (en dehors du temps de la classe) ? Oui/Non

- Jour et plage horaire de l'atelier :
- Nombre d'élèves de l'atelier :
- Nombre total de séances d'atelier :
- Nombre total d'heures d'intervention de l'artiste ou du scientifique dans l'atelier :
- Commentaires (locaux, équipements, partenaire) :

6. Le budget prévisionnel

Dépenses	0,00 €	Recettes	0,00 €
Intervention(s) de professionnel(s) (Qualité de l'intervenant)	Nb x tarif	Participation de l'établissement	
Sorties :		Collectivités territoriales (préciser)	
Frais de fonctionnement :		Autres apports : FSE, mécénat...	
Frais de déplacement :		Reste à financer (DRAC BFC ou rectorat)	

Avis du chef d'établissement

--

Annexe 5 - Généralisation: le « 100% ÉAC »

→ la [feuille de route 2021](#)

Les objectifs 2020-2021

- Une action ciblée sur les classes n'ayant pas encore bénéficié de projets artistiques et culturels.
- Une action ciblée sur les lycées professionnels.
- Un label pour valoriser l'engagement des territoires.

5 orientations prioritaires :

Chanter, lire, regarder, s'exprimer à l'oral et développer son esprit critique.

Structuration du parcours d'EAC (feuille de route 2020-2021 – 100% EAC)

Niveaux	Enseignements artistiques	Actions artistiques et culturelles
École	Dès le CP et jusqu'en CM2 : 2H d'enseignements artistiques (éducation musicale et arts plastiques)	À l'école maternelle et élémentaire - 10% du temps pour enseignements et pratiques artistiques - au moins 2 temps forts culturels : fréquentation d'un établissement culturel (musée, cinéma, etc.), spectacle, visite d'un lieu ou monument patrimonial (château, église, lavoir, calvaire, patrimoine industriel, mais aussi lieu de patrimoine naturel, etc.) ou découverte d'un patrimoine immatériel (forme artistique traditionnelle, artisanat, gastronomie, fête et tradition locales, etc.), rencontre avec un créateur ou un interprète - emprunt toutes les semaines des ouvrages dans une bibliothèque scolaire ou d'une collectivité - chanter dans la chorale de leur école
Collège	- Une heure hebdomadaire d'éducation musicale et une heure hebdomadaire d'arts plastiques - Un enseignement de l'histoire des arts porté par l'ensemble des disciplines.	- des enseignements artistiques enrichis par des partenariats culturels de qualité - au moins deux temps forts culturels - un atelier d'éducation aux médias et à l'information - possibilité de chanter dans une chorale - séances hebdomadaires de leur ciné-club.
Lycée	- Enseignement artistique non limité à une filière. - En 1^{ère} et en T^{ale}, possibilité de choisir l'enseignement de spécialité arts (4H/hebdo en 1^{ère} et 6H/hebdo en T^{ale}) et de l'associer à d'autres enseignements de spécialité. - Sept domaines : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, histoire des arts, musique, théâtre, danse, arts du cirque. - Possibilité de suivre un enseignement optionnel (3H/hebdo) dans ces mêmes disciplines. - 2 baccalauréats technologiques spécialisés : sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) et sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD)	- participer à un atelier de recherche et de création (arts plastiques, musique, danse, théâtre, etc.) en partenariat avec les réseaux culturels ; - au moins deux temps forts culturels ; - séances hebdomadaires de leur ciné-club - sensibilisation aux possibilités offertes par le Pass Culture.

Annexe 6 - Dispositifs liés à l'éducation artistique et culturelle

La liste complète se trouve dans ADAGE et sur le site de la DRAÉAAC. On signalera toutefois :

- **Actions éducatives proposées au niveau national**
<https://eduscol.education.fr/100/je-mene-un-projet-avec-mes-eleves>
- **Dispositifs en partenariat avec le CNC**
<https://eduscol.education.fr/1425/les-dispositifs-scolaires-en-partenariat-avec-le-centre-national-du-cinema-et-de-l-image-animee-cnc>
École et cinéma
<https://www.cnc.fr/cinema/education-a-l-image/ecole-et-cinema>
Collège au cinéma
<https://www.cnc.fr/cinema/education-a-l-image/college-au-cinema>
Lycéens et apprentis au cinéma
<https://www.cnc.fr/cinema/education-a-l-image/lyceens-et-apprentis-au-cinema>
- **Autres dispositifs pour les lycéens et apprentis initiés ou soutenus par la Région Bourgogne-Franche-Comté**
Architecture et patrimoine : regards de lycéens et apprentis, Artistes plasticiens au lycée, L'Échappée littéraire, L'Échappée musicale, Lycéens et apprentis au spectacle vivant, Musiques actuelles au lycée.
- **Dispositifs initiés ou accompagnés par les Conseils départementaux**
Doubs – [Parcours Artistique et Culturel du Collégien](#)
Côte-d'Or – [Art et culture au collège \(Parcours starter et La Côte-d'Or vue par les collégiens\)](#)
Jura – Le Département soutient l'appel à projets DRAC/DRAÉAAC.
Saône-et-Loire – [Appel à projets en faveur des collégiens](#)
Yonne – [Actions éducatives](#)
Territoire de Belfort – [Cultures Collèges](#)
- **Un dispositif unique pour collèges et lycées** : le festival itinérant [Les Petites Fugues](#), organisé par l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté (promotion du livre et de la littérature contemporaine).
- **Histoire et mémoire** – notamment :
[Concours national de la Résistance et de la Déportation](#)
[Concours "Bulles de mémoire"](#)
[Concours La Flamme de l'égalité](#)
[Concours des Petits artistes de la mémoire](#)

NB : [Soutien financier des projets éducatifs par le ministère chargé de la défense](#)

Annexe 7 - Personnes-ressources de la DRAÉAAC

Délégation Régionale Académique à l'Éducation Artistique et à l'Action Culturelle (DRAÉAAC)

Adresse mail : ce.draeaac@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

Rectorat de Dijon, 2G, rue Gal Delaborde, Dijon

Rectorat de Besançon, 45, av. Carnot, Besançon

DRAÉAAC	Prénom NOM	Téléphone	Bureau
Délégué	Éric GADY <i>Site Dijon</i>	03 80 44 87 52	314
Adjointe -pilotage du réseau des enseignants missionnés en service éducatif (recrutement, gestion, accompagnement, formation, évaluation) -diffusion des informations sur les dispositifs EAC -suivi des relations et/ou actions avec les corps d'inspection, les partenaires (institutions, collectivités territoriales, Canopé, INSPÉ, partenaires culturels), notamment de l'académie de Besançon -PAF EAC de l'académie de Besançon	Stéphanie BARBIER <i>Site Besançon</i>	03 81 65 75 16	122
Assistante -accueil téléphonique & gestion boîte mail régionale -tenue des listes de diffusion et envois des mails en nombre -édition des lettres de mission & OM -gestion du cloud, Chorus formulaires, mise en place des réunions	Valérie DÉCLOÎTRE <i>Site Dijon</i> (Présente le lundi matin, mardi après-midi, mercredi matin, jeudi après-midi et vendredi matin)	03 80 44 89 77	314
Assistante -webinaires EAC -veille informations EAC & agenda EAC -gestion et suivi des dispositifs EAC -plateforme 1 % artistique	Sabah HOUMOUR <i>Site Besançon</i> (Présente le lundi, mardi après-midi, mercredi après-midi et jeudi matin)	03 81 65 74 04	122

DRAÉAAC Missions régionales	Prénom NOM	contact
Référents, coordonnateurs, chargés de domaines	<i>Établissement d'exercice</i>	
Adage, communication, formation [PAF Dijon] -Administrateur régional plateforme ADAGE -webmestre site régional & édition des lettres d'infos -PAF EAC de l'académie de Dijon	Emmanuel FREUND <i>Collège Paul Bert, Auxerre (89)</i>	emmanuel.freund@ac-dijon.fr
Valorisation -valorisation de projets, dispositifs, événements régionaux EAC	Benjamin GIRAULT <i>Collège Les Lentillères, Dijon (21)</i>	benjamin.girault@ac-dijon.fr

Coordonnateur.rice.s			
Coordination d'un dispositif EAC -Information, gestion, accompagnement, formation & évaluation du dispositif	Ciné-Clubs	Jean-Luc PROST <i>Lycée Lumière, Luxeuil-Les-Bains (70)</i>	jean-luc.prost@ac-besancon.fr
	La classe, l'œuvre!	Amélie TISSIER <i>Collège Le Chapitre, Chenôve (21)</i>	amelie.tissier@ac-dijon.fr
Chargé.e.s de domaine			
-mise en place, accompagnement, suivi & valorisation de projets du domaine	Architecture	Viviane LALIRE <i>Collège Victor Hugo, Besançon (25)</i>	viviane.lalire@ac-besancon.fr
	Arts numériques	Maxime PERRIN <i>Collège Paul Fourrey, Migennes (89)</i>	Maxime.Perrin1@ac-dijon.fr
	Arts plastiques	Rachel VERJUS <i>Collège Proudhon, Besançon (25)</i>	rachel.verjus@ac-besancon.fr

-veille d'informations & de ressources, formations -webmestre d'un site lié au domaine (Cinéma & CSTI Dijon)	Cinéma	Thierry MURA Collège Michel Gondry, Charny (89)	thierry.mura@ac-dijon.fr
	CSTI [Besançon]	Alain PRÉTOT Collège René Goscinny, Valdoie (90)	alain.pretot@ac-besancon.fr
	CSTI [Dijon]	Frédéric LÉOTHAUD Collège Les Trois Rivières, Verdun-sur-le-Doubs (71)	frederic.leothaud@ac-dijon.fr
	Danse	Caroline GATTO Lycée Édouard Belin, Vesoul (70)	caroline.gatto@ac-besancon.fr
	EDD & ÉAC	Marie-Claude LEPÉRA Collège Lucie Aubrac, Morvillars (90)	marie.claude.lepera@ac-besancon.fr
	Lecture- écriture	Gérard OUSTRIC Collège Simone Signoret, Belfort (90)	gerard.oustric@ac-besancon.fr
	Musique	Stéphane BARÇON Collège Denis Diderot, Besançon (25)	stephane-pierre.barcon@ac-besancon.fr
	Patrimoine	Jean-Pierre COSTILLE Lycée Jules Haag, Besançon (25)	jean-pierre.costille@ac-besancon.fr
	Théâtre	Rodrigue SIMON Collège Philippe Grenier, Pontarlier (25)	rodrigue.simon@libertysurf.fr

Missions départementales

➔ Cf. **page 7** de ce document

Côte-d'Or 21	Marie BURIDON	unec21.culture@ac-dijon.fr
Doubs 25	Gérard SAMMUT	gerard.sammuto@ac-besancon.fr
Jura 39	Émilie CHANDELIER	emilie.chandelier@ac-besancon.fr
Nièvre 58	Annie GWYNN	annie.gwynn@ac-dijon.fr
Haute-Saône 70	Caroline GATTO	caroline.gatto@ac-besancon.fr
Saône-et- Loire 71	Annabelle RENOUD	annabelle.renoud@ac-dijon.fr
Yonne 89	Vanessa GAILLET	vanessa.gaillet@ac-dijon.fr
Territoire de Belfort 90	Gérard OUSTRIC	gerard.oustric@ac-besancon.fr

Enseignants missionnés en service éducatif

➔ [Liste et coordonnées sur le site de la DRAÉAAC](#)

En lien avec la DRAÉAAC

IEN mission arts et culture		
DSDEN 21	Yann GOMBERT	yann.gombert@ac-dijon.fr
DSDEN 25	Sabine GUILLEMIN	sabine.guillemine@ac-besancon.fr
DSDEN 39	Cyrille GILLOT	cyrille.gillot@ac-besancon.fr
DSDEN 58	Marie-Pierre CHAUMEREUIL	marie-pierre.chaumereuil@ac-dijon.fr
DSDEN 70	Frédérique MILLERAND	frederique.millerand@ac-besancon.fr
DSDEN 71	Jérôme FRANÇOIS	jerome.francois@ac-dijon.fr
DSDEN 89	Élisabeth DESCHEPPER	elisabeth.deschepper@ac-dijon.fr ienaux2maternelle@ac-dijon.fr
DSDEN 90	Laurence FEUNTUN	laurence.feuntun@ac-besancon.fr

Annexe 8 : Textes de référence

À l'École des arts et de la culture – Février 2020

Acte II : [Réussir le 100% EAC Feuille de route 2020-2021](#)

Connaître le patrimoine de proximité - 2019

[Vademecum à l'intention des professeurs des écoles](#)

À l'école des arts et de la culture - 17 septembre 2018

[Un plan d'action commun](#)

[Télécharger le dossier de présentation "À l'école des arts et de la culture"](#)

Information du 31 août 2018

[Le "plan chorale" : une priorité donnée à la musique](#)

Le vademecum "La chorale à l'école, au collège et au lycée" - 29 mai 2018 / actualisée 2020

[vademecum « La chorale à l'école, au collège et au lycée »](#)

Information du 11 octobre 2017

[Mobilisation en faveur du livre et de la lecture](#)

Circulaire n° 2017-003 du 10-5-2017

[Développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents.](#)

Circulaire n° 2016-201 du 13 décembre 2016

[École, collège et lycée : chorales scolaires](#)

Charte EAC

[Charte pour l'éducation artistique et culturelle](#)

Arrêté du 1er juillet 2015 (référentiel du PEAC)

[Parcours d'éducation artistique et culturelle](#)

Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015

[Socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#)

Circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013

[Le parcours d'éducation artistique et culturelle](#)

Circulaire interministérielle n° 2012-010 du 11 janvier 2012

[Développement des pratiques orchestrales à l'école et au collège](#)

Circulaire n° 2008-059 du 29 avril 2008

[Développement de l'éducation artistique et culturelle](#)

Annexe 2 de la circulaire

[Enseignements et dispositifs existants](#)

Circulaire n° 2007-022 du 22 janvier 2007

[Les dimensions artistique et culturelle des projets d'école et d'établissement](#)

Enseignements artistiques : classes à horaires aménagés

[Textes de référence](#)

Annexe 9 - Sitographie des ressources

eduscol - Histoire des arts – Portail national de ressources

<http://eduscol.education.fr/histoire-des-arts/>



Ministère de la culture et de la communication – L'Histoire des arts à portée de clics !

<https://histoiredesarts.culture.gouv.fr/>



Ministère de la culture et de la communication –EAC

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Education-artistique-et-culturelle>



Éduthèque

<https://www.edutheque.fr/accueil.html>

Ce portail, qui nécessite une inscription, permet d'accéder aux ressources de différents partenaires : BnF (la totalité du site « classes.BnF.fr »), IGN (l'ensemble du service éducatif édugéo), Le Louvre, **Lumni** et **Lumni cinéma**

Voir aussi : <https://eduscol.education.fr/208/edutheque>



Le service arts et culture

<http://www.cndp.fr/crdp-besancon/index.php?id=arts-et-culture#c25201>

Réseau Canopé lance chaque année un « Appel à projets arts et culture ». En attente du calendrier 2021-2022.

Site de la DRAÉAAC

<https://draeaac.region-academie-bourgogne-franche-comte.fr/>

Direction régionale des affaires culturelles de Franche-Comté

<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bourgogne-Franche-Comte>

Carte des ressources culturelles locales :

Se connecter à **ADAGE**